

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 24/10/2024 - 25395 - 2017 B 00797 - 828 338 194 - 2 CB SERVICES

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		2 CB SERVICES			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		84 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER					
SIRET		8 2 8 3 3 8 1 9 4 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
					Exercice N clos le		
					3 1 1 2 2 0 2 3		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012			
	{ Fonds commercial *						
	{ Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028		030		39	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		140	
	Total I (5)	044		048		179	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *	068		070		
		{ Autres* (3)	072		074		2 877
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086		26 086	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
		Total II	096		098		28 963
		Total général (I + II)	110		112		29 142
PASSIF					Exercice N NET		
					I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000			
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100			
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		37 653			
	Résultat de l'exercice	136		-12 878			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		25 875			
	Provisions pour risques et charges	Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 872			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172		50			
	Comptes courants d'associés	173		345			
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		3 267			
	Total général (I + II + III)	180		29 142			
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme à l'original
pour le gérant le 30/07/2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2 CB SERVICES

Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>	Exercice N clos le				
		3	1	1	2	2	0	2	3	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209					210	
	Production vendue { biens services *			215					214	
					217				218	
									7 614	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222	
	Production immobilisée*								224	
	Subventions d'exploitation reçues								226	
Autres produits								230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)									232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234	
	Variation de stocks (marchandises)*								236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240	
	Autres charges externes* (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)								242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243			581		244	
	Rémunérations du personnel*								250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			255					254	
	Dotations aux provisions								256	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			264			264	
Total des charges d'exploitation (II)									264	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270	
Produits financiers (III) 280									280	
Charges financières (V)									294	
Produits exceptionnels (IV)									290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347						300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348						300	
Impôt sur les bénéfices* (VII)									306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)									310	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									312	
									314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles*			322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247								
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248					40		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				249					
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997	
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987				342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345								
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346					350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648						
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641						
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									352	
									354	
12 838										
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *									356
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									370	
									372	
12 838										

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme à l'original pour le gérant le 30/07/2024

Copyright Groupe ISA (2024) ISACUMPTFA

2 CB SERVICES
SARL au capital de 1000,00 Euros
Siège social : 84 RUE MAURICE BEJART
34080 Montpellier
R.C.S Montpellier : 828 338 194

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/07/2024

Le 30/07/2024,
à 17H,

Les associés de la société **2 CB SERVICES**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du gérant.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

M. Boumediene CHEDDAD préside la séance.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus au gérant
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au gérant de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir un déficit de 12 878 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 37 653 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 24 775 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 24 775 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 24 775 Euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

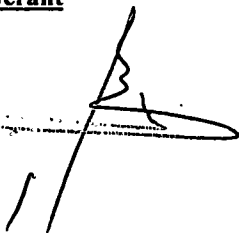
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Gérant'.